

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Djelfa
Daïra de Charef
Commune de Charef
N° Fiscal : 095917269069903

Avis d'attribution provisoire

Le P APC de Charef informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis de L'appel d'offres avec exigence de capacité minimale N° 02/2026 relatif du projet de :

: LotN°01 aménagement urbaine à cité elwiame

LotN°02 aménagement urbaine à cité elnasser

paru dans les quotidiens :

- الأيام الجديدة en langue arabe le 18/03/2026

- ENTRE NOUS en langue française le 18/03/2026

-journal électronique ديزاد نيوز en langue arabe le 24/03/2026

-journal électronique Dz Watch en langue française le 25/03/2026

Que suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
(évaluation des offres)réunie le 12/04/2026

L'attribution provisoire du l'opération a été effectuée comme suit :

LotN°01 aménagement urbaine à cité elwiame					
Entreprise retenue pour l'attribution provisoire	N° Fiscal	Points de l'offre technique	Montant de l'offre TTC DA	Délai	Critère de choix
Groupement provisoire de Solidarité ELFATEH	19217160037817601700	71/90	30.456.889.00	04 mois	offre Unique - callfléé
02 aménagement urbaine à cité elnasser					
Entreprise retenue pour l'attribution provisoire	N° Fiscal	Points de l'offre technique	Montant de l'offre TTC DA	Délai	Critère de choix
Groupement provisoire de Solidarité ELmanara	10317260010848401700	61/90	22.960.414.00	02 mois	callfléé Unique -

En application de l'article56 du la loi 23-12 relatif a les donnés géniraux des marchée publique et l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 relatif aux marchés publics et des délégations de service public

, les entreprises ayant participé et s'opposent à cet attribution peuvent déposer un recours auprès du président de la commission des marchés de la commune de Charef dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher du bureau des marches publiques de la commune et consulter les résultats de l'analyse dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux .

LE PRESIDENT DE L'APC